

DOSSIER À REMETTRE À L'ACCUEIL

N° d'ordre d'arrivée (complété par le Secrétariat)

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION 2019-2020
LYCEE PROFESSIONNEL

CLASSE DEMANDÉE : FILIÈRE :

À COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

NOM :

Prénom :

DATE DE NAISSANCE : / / Garçon Fille

VILLE ET DEPARTEMENT DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

Autres enfants à St Nicolas : Nom : Prénom :
Nom : Prénom :

RÉGIME : INTERNE
ou EXTERNE, DEMI-PENSIONNAIRE

ÉTABLISSEMENT FREQUENTÉ EN 2018-2019

ÉTABLISSEMENT: Privé sous contrat Privé hors contrat Public Autre :

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

CLASSE FRÉQUENTÉE : NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:

PHOTO
RÉCENTE

PIÈCES À JOINDRE À CE DOSSIER :

- Copies **OBLIGATOIRES** des bulletins trimestriels des deux dernières années dont l'année en cours.
 - Chèque de 30€ pour frais d'ouverture de dossier (cette somme reste acquise à l'établissement quelle que soit la décision prise) à l'ordre de l'OGEC La Salle St Nicolas.
- Attention :** En cas d'avis défavorable, aucun document ne sera retourné.

RENSEIGNEMENTS SUR LES REPRÉSENTANTS LEGAUX :

REPRÉSENTANTS LEGAUX : Père et Mère Père Mère Tuteur Candidat lui-même

LEUR SITUATION FAMILIALE : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (ve) Vie maritale

PERE

MERE

TUTEUR OU CANDIDAT LUI-MEME

NOM

PRÉNOM

Téléphone portable

Téléphone du travail:

Téléphone du domicile :

Email

PAYEUR

Oui Non

Oui Non

Oui Non

Occupe un emploi

En recherche d'emploi

Prêretraite ou retraité

Autre

Occupe un emploi

En recherche d'emploi

Prêretraite ou retraité

Autre

Si emploi
métier

Ville

Nom de
l'employeur

Nombre d'enfants à charge

DOMICILE DE L'ENFANT : Père et mère Père Mère Tuteur Candidat lui-même

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

EVENTUELLEMENT 2^{ème} DOMICILE : Père et mère Père Mère Tuteur Candidat lui-même

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

SITUATIONS PARTICULIERES

Sous contrat d'Association avec l'État, LA SALLE - SAINT NICOLAS est habilité à recevoir des boursiers nationaux. Etes-vous boursier en 2018-2019 ? Non Oui (Joindre photocopie de l'attestation)

Indiquez si vous êtes dans l'une de ces situations :

Pupille Orphelin : de Père de Mère de Père et de Mère

Indiquez si vous dépendez de l'un de ces organismes: (Copie de la prise en charge à joindre)

Internat de Paris Aide Sociale à l'Enfance Autre (à préciser).....

MOTIVATION PERSONNELLE (lettre de motivation conseillée)

- Pourquoi avez-vous choisi La Salle-Saint Nicolas pour votre enfant? Qu'en attendez-vous?

(Vous avez connu notre établissement par : Notre site Internet Google Autre:)

- Quels sont les points forts de votre enfant pour réussir dans notre établissement?

- A l'inverse, quelles seront d'après vous les difficultés qu'il pourrait rencontrer pour bien s'y adapter?

- En dehors de l'école, votre enfant a-t-il des activités associatives? Non / Oui. Si Oui, lesquelles:

- Autres informations (problèmes de santé, formation religieuse ...)

ENGAGEMENT PRÉALABLE À TOUTE INSCRIPTION

LA SALLE - SAINT NICOLAS est un établissement catholique associé à l'État par contrat et sous tutelle des Frères des Écoles Chrétiennes, congrégation religieuse fondée par Saint Jean-Baptiste de La Salle en 1680. Le souhait des responsables et de toute l'équipe éducative est que chacun puisse y vivre et travailler dans un climat de liberté et de responsabilité qui permette à tous de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Dans cet esprit, les parents sont invités à prendre une part active à la marche de l'établissement.

L'admission à LA SALLE - SAINT NICOLAS suppose de la part de l'élève et de sa famille qu'ils adhèrent au projet éducatif de l'école (disponible sur notre site Internet www.st-nicolas.org) et qu'ils en acceptent les conditions financières (voir annexe), l'établissement étant privé.

ATTESTATION

Je soussigné
agissant en qualité de Père, Mère ou Tuteur (tutrice) du candidat (rayer la mention inutile) sollicite son admission à LA SALLE - SAINT NICOLAS d'Issy-les-Moulineaux et en accepte les règlements intérieur et financier dont il reconnaît avoir pris connaissance.

A Signature des parents ou du représentant légal :

Le / / Signature de l'élève :

A compléter

CAP

LV1 Anglais

MV (Maintenance des Véhicules)

1^{ère} année 2^{ème} année

AS (Agent de Sécurité)

1^{ère} année 2^{ème} année

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

LV1 Anglais

MV (Maintenance des Véhicules)

2^{de} 1^{ère} Terminale

MEI (Maintenance des Équipements Industriels)

2^{de} 1^{ère} Terminale

MS (Métiers de la sécurité) LV2 Espagnol(Obligatoire)

2^{de} 1^{ère} Terminale

TARIFS 2019 – 2020 Lycée Professionnel

1. LES FRAIS DE SCOLARITE : Contribution familiale, demi-pension et internat

Les frais de scolarité **sont déterminés en tenant compte des périodes de stages et de vacances scolaires.**

La contribution familiale est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

L'établissement a fait le choix pour la contribution familiale (mais pas pour la demi-pension et l'internat) de tarifs coefficientés du **quotient familial.**

Si vous souhaitez en bénéficier, **merci de joindre impérativement une photocopie de votre avis d'imposition de vos revenus de 2017 reçu en 2018.** Sinon, vous serez intégré en Catégorie F.

Contribution des familles

(Incluant le prix des repas pour les demi-pensionnaires et le prix de l'hébergement pour les internes,
en gras : tarif mensuel sur 9 mois et en maigre : tarif annuel)

Catégorie		A	B	C	D	E	F
Revenus imposables		0 à 15195	15196 à 21207	21208 à 28323	28324 à 39970	39971 à 51602	51603 et plus
EXTERNE		122,9	148,7	162,8	176	188,2	216,9
		1106	1338	1465	1584	1694	1952
DEMI- PENSIONNAIRE	4 déjeuners	220,3	246,1	256,9	273,4	285,7	314,3
		1983	2215	2312	2461	2571	2829
	5 déjeuners	244,7	270,4	284,6	297,8	310	338,7
		2202	2434	2561	2680	2790	3048
INTERNE		714,1	739,9	754	767,2	779,4	808,1
		6427	6659	6786	6905	7015	7273

Une réduction est accordée, uniquement sur l'une des contributions familiales, aux familles ayant plusieurs enfants dans notre établissement.

- Réduction pour 2 enfants : 25% sur la contribution la plus élevée.

- Réduction pour 3 enfants : 50% sur la contribution la plus élevée + 25% sur la contribution immédiatement inférieure.

Gratuité sur contribution la plus élevée + 50% sur contribution immédiatement inférieure + 25% sur contribution immédiatement inférieure.

Une réduction de 30% est accordée aux familles dont l'un des deux parents est employé dans le groupe scolaire La Salle Saint Nicolas, non cumulable avec toute autre réduction et uniquement sur la contribution familiale.

2. LES FRAIS ET COTISATIONS DIVERS

- Les livrets d'exercices avec un maximum de 150€, 250€ pour la tenue au lycée professionnel.

- Une caution de 50€ est demandée en début d'année pour les manuels scolaires. Elle sera restituée en fin d'année si les livres sont en bon état.

- Voyage scolaire : Une participation sera demandée selon la destination.

- Les cotisations aux associations: Cotisation UROGEC (Enseignement Catholique Régional) (4.6€ par élève), Cotisation Réseau Lassallien (11.5€ par famille), Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre (29€ par famille).

- L'assurance responsabilité civile du groupe scolaire couvre l'ensemble des élèves pour leurs activités scolaires au sein et en dehors de l'établissement (hormis sports d'hiver).

3. LES BOURSES

L'établissement La Salle – Saint Nicolas est habilité à recevoir les élèves boursiers.

Pour tous renseignements et toutes correspondances relatifs aux bourses et aux fonds sociaux, s'adresser au service Comptabilité des Familles et consulter le site Internet www.ia92.ac-versailles.fr – Vie de l'élève – Aides à la scolarité – Bourses de collège et de lycée.

4. LA RESTAURATION

Tarif d'un repas occasionnel pour un **externe** : 9€ (payable avec la carte de l'élève). (A titre indicatif le repas d'un collégien **demi-pensionnaire** est facturé 7€).

Les déjeuners et diners sont composés d'une entrée, d'un plat garni et d'un dessert.

L'accès à la cafétéria, réservé aux lycéens, n'est possible que si la carte de l'élève est approvisionnée (à déposer à la comptabilité, à l'ordre de l'OGEC La Salle Saint Nicolas. Indiquer la classe et le nom de l'élève).

Le statut externe, demi-pensionnaire 5 jours ou 4 jours sera arrêté définitivement par la famille le 15 septembre 2019 pour toute l'année.

5. LA FACTURATION ET LES REGLEMENTS

La facturation est annuelle pour l'année scolaire. Elle est établie fin septembre, mise à disposition sur ecoledirecte.com et payable par prélèvement en 9 mensualités (d'octobre à juin), suivant les documents fournis par la famille permettant l'inscription définitive (dont l'avis d'imposition).

En cas de démission, tout mois commencé est dû.

En cas d'impayés, les frais de rejet de prélèvement feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Les périodes de stages et vacances scolaires sont déjà décomptées du tarif. Une déduction sera accordée à partir de 15 jours d'absence consécutifs sur présentation d'un justificatif médical.

Un acompte de 200 € pour les élèves externes ou demi-pensionnaires et de 500 € pour les élèves internes est obligatoire pour valider l'inscription. Il sera déduit des mensualités à compter du début de l'année scolaire. En cas de résiliation avant la rentrée scolaire sans cause réelle et sérieuse (déménagement, orientation au lycée vers une section professionnelle ou technologique non assurée par l'établissement ou tout autre motif légitime exposé et justifié par courrier au chef d'établissement et accepté par lui), cet acompte restera acquis à l'établissement.

6. DIVERS

Le Groupe Scolaire ne répond en aucun cas des pertes, vols ou détériorations de tout objet ou d'argent appartenant à des élèves (vêtements, téléphone, lecteur audio, lecteur vidéo, cycles, motos, articles de sport, montres, etc.).

Ne pas confier aux enfants d'objets de valeur ou d'argent en espèces.

La remise en état ou le remplacement du matériel volontairement dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Une carte est remise à l'élève pour l'année scolaire et doit être restituée en fin d'année. Elle est nécessaire pour pénétrer dans l'enceinte du Groupe Scolaire et accéder aux restaurants, passer au self et payer les consommations à la cafétéria.

Le renouvellement d'une carte détériorée, perdue ou volée entraîne le versement d'un montant de 15 € et de 10€ pour le carnet de correspondance.

Nous, soussignés, Monsieur et Madame _____, reconnaissons avoir pris connaissance des TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 ci-dessus détaillés et en acceptant les termes, de même que nous avons lu et accepté le règlement interne de l'établissement (à consulter sur le site internet www.st-nicolas.org).

Date :/...../.....

Père
Signature

Mère
Signature

Tuteur
Signature